

CODE DE L'U.F. (3) 757010U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 709
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'informatique : multimedia	CT	S	16
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	20

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5 mars 2008

Signature

:

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation d'un système d'exploitation graphique intégrant des fonctions multimédias ;
- et plus précisément, de gérer des fichiers « son » et « images ».

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

Face à un système informatique connu, en respectant les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :

- mettre en route le système informatique ;
- utiliser ses périphériques ;
- mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- créer et imprimer un fichier ;
- clôturer une session de travail.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Informatique – Introduction à l'informatique», classée dans l'enseignement secondaire supérieur

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 étudiants et/ou plus de 2 étudiants par poste de travail.

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable, à partir d'un système d'exploitation graphique intégrant des fonctions multimédias :

- de récupérer des images à partir d'un appareil photographique numérique ;
- de récupérer des images à partir d'un scanner et de les enregistrer dans différents formats ;
- d'afficher, de classer, de renommer et d'imprimer des images ;
- de sélectionner, supprimer, déplacer, trier des images ;
- de modifier la taille, le contraste et la luminosité d'une image, ainsi que de rogner une image ;
- de modifier la résolution d'une image en fonction de son utilisation (impression papier, insertion dans un texte, affichage à l'écran) ;
- de gérer et d'écouter des fichiers « son » ;
- de créer, de classer, de renommer des fichiers "son" (MP3,...) ;
- de sélectionner, supprimer, déplacer, trier des fichiers "son" (MP3,...) ;
- de configurer les options d'un programme de classement, de lecture et d'enregistrement de médias ;
- de caractériser les différents supports de stockage (CD, DVD, clé USB, disque externe,...) ;
- d'expliquer les caractéristiques d'un CD et d'un DVD (taille, stockage,...) ;
- de graver des CD audio et des CD ou DVD de données.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à un système informatique connu sur lequel est installé un système d'exploitation graphique intégrant des fonctions multimédias, en respectant le temps alloué et les règles d'utilisation dudit programme, devant une tâche précise :

- d'établir une marche à suivre logique en répondant aux exigences de la tâche ;
- d'utiliser ses savoirs et savoir-faire selon une démarche structurée, pour effectuer des opérations suivantes :
 - la récupération, la gestion, l'affichage et l'impression d'images,
 - la gestion et l'écoute de fichiers "son",
 - la création de CD ou DVD de données (fichiers images et fichiers "son"),
 - la création de CD audio ;
- de consulter la documentation et le fichier d'aide dudit programme.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré d'exactitude de la tâche demandée ;
- le respect du temps alloué pour réaliser cette tâche.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.